

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 19 Absents : 10
Suffrages exprimés : 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 031-213101181-20230712-D20230502-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/05 du 12 juillet 2023

D. 2023/05-02 – INSTITUTIONS – Décisions de la Maire

L'an deux mil vingt trois, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ALIS Laure, BALLAND Sandrine

Absents excusés : ALONSO Christophe, MARCONIS Monique, MOINE Magali, SEGALA Patricia, SMIDTS Roberte.

Pouvoirs : CASSAGNE Joël à SIGAL Sandrine, LABRUNE René à LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie à SAURA Olivier.

Les conseillers ont été convoqués le 05 juillet 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D. 2022/02-03 en date du 18 février 2022,

Madame la Maire informe le Conseil qu'elle a pris les décisions suivantes, dûment publiées sur le site de la Commune, après transmission en Préfecture :

DC 2023 04 01 - FL - Tarifs ALAE -Augmentation

L'ensemble des tarifs des services périscolaires et extrascolaires sont modifiés à compter du 1^{er} septembre 2023. Les nouvelles grilles tarifaires s'établissent donc ainsi :

TARIFS ALAE 2023										
QUOTIENT FAMILIAL	Matin		Midi		Repas		Soir 16h15-17h00		Soir 17h01-19h00	
	Réservé	Non réservé	Réservé	Non réservé	Réservé	Non réservé	Réservé	Non réservé	Réservé	Non réservé
Jusqu'à 400 €	0.59	0.89	0.73	1.10	1.61	2.42	0.43	0.65	0.58	0.87
401 à 600 €	0.65	0.97	0.80	1.19	1.77	2.65	0.47	0.71	0.62	0.94
601 à 800 €	0.68	1.02	0.85	1.28	1.85	2.78	0.50	0.74	0.66	0.98
801 à 1100 €	0.71	1.07	0.88	1.32	1.94	2.91	0.52	0.77	0.69	1.03
1101 à 1400 €	0.79	1.18	0.98	1.47	2.15	3.23	0.57	0.86	0.76	1.15
1401 à 1700 €	0.89	1.34	1.10	1.65	2.41	3.62	0.63	0.95	0.86	1.29
1701 à 2000 €	0.94	1.40	1.15	1.73	2.54	3.81	0.67	1.00	0.91	1.37
Plus de 2000 € et non-résidents	0.99	1.49	1.22	1.82	2.69	4.04	0.71	1.07	0.97	1.45
Adultes					3.52	5.28				

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 031-213101181-20230712-D20230502-DE

TARIFS DE BASE ALSH 2023						
QUOTIENT FAMILIAL	12H00-14H00 avec repas		Demi-journée avec repas		Journée avec repas	Forfait semaine
	Réservé	Non réservé	Réservé	Non réservé		
Jusqu'à 400 €	3.48	5.21	7.20	10.80		
401 à 600 €	3.80	5.70	7.88	11.82	9.21	36.90
601 à 800 €	3.98	5.97	8.27	12.40	10.06	40.35
801 à 1100 €	4.18	6.26	8.65	12.98	10.55	42.32
1101 à 1400 €	4.63	6.94	9.61	14.42	11.04	44.29
1401 à 1700 €	5.19	7.78	10.76	16.14	12.27	49.21
1701 à 2000 €	5.47	8.20	11.34	17.02	13.74	55.10
Plus de 2000 €	5.80	8.70	12.01	18.02	14.48	58.06
Non-résidents	7.56	11.33	15.66	23.49	20.00	80.20

DC 2023 04 02 - FL - Tarifs 14 octobre - Spectacle Humour

DC 2023 04 03 - FL - Dde subvention - Grands jeux

DC 2023 04 04 - FL - Tarifs 22 août - Sortie Pech Merle

DC 2023 04 05 - FL - Tarifs 11 juillet - Sortie B29

DC 2023 04 06 - FL - Tarifs 25 août - Sortie Animapark

DC 2023 04 07 - FL - Tarifs 13 juillet - Sortie Village Gaulois

DC 2023 04 08 - FL - Tarifs 20 et 28 juillet - Sortie Kaptain park

DC 2023 04 09 - CP - TVX RENOV MAIRIE - Lot 4

Considérant que la procédure d'attribution des marchés de travaux pour la rénovation de la Mairie s'est révélée infructueuse pour le lot n°4 - Façades, attribution du marché public des travaux du lot n°4 à SOL FACADE - chemin de Moroncazal - 31 410 NOE. Montant total HT : 99 890,06 €.

DC 2023 04 10 - MAD MATERIEL

Madame C. met gratuitement du matériel pédagogique à la disposition d'une élève inscrite pour l'année scolaire 2022/2023 en classe de CM1 et pour l'année scolaire 2023/2024 en classe de CM2. L'ensemble des conditions contractuelles de location gracieuse fait l'objet d'une convention détaillée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 13/07/2023
Au registre sont les signatures

La Maire,

Sandrine SIGAL

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.